



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

----

74240

---

2025.74

### Avenants aux marchés de travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public

#### L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 23 JUIN

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie - annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 17 juin 2025**

**Etaient présents :** Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND - VINCENT - CROISIER - PASSAQUAY - FIGUIÈRE - MAITRE - SIMON - FOURNIER - CORNEC - CHARPENTIER-LOMBARD - CHAPPEL - BARBOTIN - LE PRIOL - MAGDELAINE - PRADAS - ABDALLAH - DEGUIN - RUIZ - GHERSIN

**Etaient absents représentés :** Procuration de Nadège ANCHISI à Antoine BLOUIN, de Patrice CURTIL à Marie CROISIER, de Anouk PIGNY à Jean-Paul BOSLAND, de Roger PIGNY à Odette MAITRE, de Françoise MULLER à Maurice SIMON

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Elodie KAMANDA, Guy PATRIS, Catherine SIMULA, Denis JUGET, Daniel FAVARIO, Florence CLERICI, Anne FAVRELLE

**Secrétaire de séance :** Jean-Guy FOURNIER

A l'issue d'une procédure adaptée, les marchés relatifs aux travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public ont été attribués comme suit (délibération n° 2024.58) :

Lots	Designation	Attributaires	Montants retenus en € HT
1	DEMOLITION - GROS OEUVRE - TERRASSEMENTS - VRD	ALPES BOURGOGNE CONSTRUCTIONS	247 000,00 € HT
2	CHARPENTE - OUVERTURE - ZINGUERIE	FAVRAT CONSTRUCTIONS	24 449,56 € HT
3	ETANCHEITE	EFG ETANCHEITE	7 093,76 € HT
5	PEINTURE EXTERIEURES - ENDUIT DE FACADES	PLANTAZ GEORGES	18 900,00 € HT
6	DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX PLAFONDS	BONGLET SA	71 367,10 € HT
8	CHAPE - CARRELAGE - FAIENCE	CONCEPT REALISATION CARRELAGES	116 000,00 € HT
9	SOLS SOUPLES	IBO BATIMENT	3 191,30 € HT
11	PEINTURE INTERIEURE	TER RENOV	11 378,80 € HT
18	DESAMIANTAGE	DESAMIANTAGE DAUPHINOIS	48 225,00 € HT

Les marchés précités ont été notifiés.

Des modifications sont rendues nécessaires (article R 2194-8 du code de la commande publique) afin d'ajuster les travaux aux réalités du chantier. Ces modifications nouvelles concernent les lots 1 et 2 et sont prises en compte comme suit :

#### **Lot n°1 - DEMOLITION --- GROS OEUVRE - TERRASSEMENTS --- VRD**

Date de la notification : 07/08/2024

A la demande du maître d'œuvre, il a été procédé :

- à la modification de l'arase des poteaux bétons

- à la création de deux puits d'infiltration et d'une plateforme d'enrobé
- à la reprise et au surfacage de la dalle béton

Montant de l'avenant n°1 : 31 470,40 € HT  
**Nouveau montant du marché : 278 470,40 € HT**  
Pourcentage d'augmentation : +12,75 %

**Lot n°2 – CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE**

Date de la notification : 12/08/2024

A la demande du maître d'œuvre, il a été procédé, à des travaux complémentaires et certains n'ont pas été réalisés :

- Travaux complémentaires + 5 985.32 € HT : Modification hauteurs planches ; Ajout d'une main courante en toiture ; Coudes pour descente EP ; Voligeage et ajout de cache moineaux.
- Travaux non réalisés – 4 883.46 € HT : Planches de rives d'égout ; Rives adossées en pénétration ; Gouttières pendantes ; Bavettes sur gouttière ; Jambonneau de branchement de descentes d'EP ; Bandes de rives – habillage partiel.

Montant de l'avenant n°1 : 1 101,86 € HT  
**Nouveau montant du marché : 25 551,42 € HT**  
Pourcentage d'augmentation : + 4,51 %

**VU** le Code de la commande publique et son article R 2194-8 ;  
**VU** la délibération n° 2024.58 en date du 8 juillet 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 25 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – VINCENT – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – CHARPENTIER-LOMBARD – CORNEC – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – CHAPPEL – MULLER – BARBOTIN – LE PRIOL – MAGDELAINE – PRADAS – ABDALLAH – DEGUIN – RUIZ – GHERSIN)

**Article 1 :** **APPROUVE** les avenants relatifs aux lots n°1 et 2 dans les conditions exposées ci-avant.

**Article 2 :** **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

**Article 4 :** La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-préfecture le :

26/06/2025

- de sa mise en ligne le :

26/06/2025

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,

Antoine BLOUIN



Le Secrétaire de séance,

Jean-Guy FOURNIER

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-Guy Fournier', written over a faint circular stamp.